

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Conort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
4, rue Paradis, 4
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DÉPARTEMENTS DIPTOPRES
mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Le Suicide du colonel Rocard.
Singular Parricide.
Un Vol de 4,000 francs.

SEPT ANS DE BAGNE

Nous parlions, il y a quelques jours, des dommages et intérêts que les détenus reconnus innocents, devraient être en droit de réclamer à la justice.

C'est à propos de l'affaire Serrault que, nous unissant à une imposante manifestation d'opinion publique, nous demandions que la magistrature, à la façon de n'importe lequel de ses justiciables, eût elle aussi, la responsabilité de ses actes et de ses bévues.

Qu'est-ce donc quand il ne s'agit plus d'une bévue, mais d'un véritable crime social commis par ceux qui ont pour mission de « dire droit et de faire justice » selon l'expression des vieux jurisconsultes ?

Voilà encore une nouvelle affaire Borras qui vient à la fois indigner et effrayer tous ceux qui se disent : suis-je assuré que demain ce n'est pas moi qui serai victime d'un aussi épouvantable malheur ?

Il s'agit, cette fois, d'un jeune homme, d'un habitant du Var qui, depuis sept ans expie au bagne le crime qu'un autre a commis. Nous avons déjà dit deux mots, hier, de cette lamentable aventure.

Benjamin Reynier est accusé par la rumeur publique d'avoir enlevé une petite fille, Joséphine Andricque, de lui avoir fait subir les plus odieux outrages, après l'avoir assassinée, de s'être débarrassé du cadavre en le jetant à la mer.

Certes, l'accusation reposait sur de bien faibles bases. Un inconnu se disait témoin du crime. Cet inconnu n'avait pas reparu, mais ceux auxquels il avait fait sa confidence, un maire, M. de Ramel, un secrétaire de la mairie, M. Cédarion, ajoutaient que, dans leur pensée, Reynier pouvait bien, en effet, être coupable — et cela avait suffi au jury pour condamner !

Ah ! s'il a parfois de singulières indulgences, le jury, il a parfois aussi de singulières sévérités !

Il semble que dans ce cas-là, ce serait à la magistrature de protéger contre elle-même une juridiction dont le plus grand défaut est d'être impressionnable à l'excès — de subir des influences que j'appellerai volontiers « nerveuses » pour bien indiquer que trop souvent elles ne sont pas raisonnables ; — et qui a surtout le tort de s'imaginer que si le parquet et la chambre des mises en accusation n'ont pas élargi tout d'abord un accusé, c'est que, d'ores et déjà, il y a des preuves flagrantes de sa culpabilité.

Malheureusement, avec cette préoccupation « d'avancement » qui est l'unique mobile de tant de magistrats, la condamnation ou l'acquiescement d'un homme deviennent une partie dont l'enjeu est une bonne ou une mauvaise note à la chancellerie. Avoir dans son dossier une condamnation capitale, c'est une mention aussi flatteuse que rare. Un avocat général ou un président de cour d'assises qui obtiennent pour leurs accusés une bonne moyenne de bagne ou de réclusion, sont assurés de parvenir aux plus beaux postes, — vous pensez que ce n'est pas dans ces conditions que la

cour ou le parquet de Draguignan ont essayé de réagir contre les ardeurs répressives des jurés du Var.

Reynier est au bagne, il y est depuis sept ans. — Au surplus, on pourrait dire que rien ne prouvait qu'il fût innocent — ce qui est déjà une monstruosité, car ce n'est pas à l'accusé de démontrer son innocence, mais à son juge de démontrer sa culpabilité. — Il paraît cependant que cette monstruosité-là suffit à rendre le sommeil et la bonne digestion à ceux qui en expédient ainsi d'autres en Nouvelle-Calédonie — au petit bonheur.

Mais voici un an que ces braves messieurs n'ont même plus à invoquer le bénéfice de ce doute — qui, selon la maxime du droit ancien, — devait cependant toujours profiter à l'accusé.

Il y a un an, mourait le fossoyeur de Saint-Cyr (le village où avait eu lieu le crime). Cet homme laissait un testament dont il faut lire et peser les termes, car il est bien douloureusement éloquent dans sa bonhomie et sa simplicité.

Le voici :

Par la présente, je déclare que le jour du quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, j'étais à la pêche, et, dans le courant de l'après-midi, lorsque je vis X... et Z... à l'endroit même où s'est commis le crime de la jeune Joséphine Andricque. Je puis en toute sécurité les désigner comme les vrais coupables, les voyant courir et ont disparu ensuite, nulle autre personne n'est venue en cet endroit. J'aurais pu déclarer ceci à la justice, mais, à cette époque, j'étais simple fossoyeur et n'avait d'autre que ce travail, et comme je craignais que X..., qui était l'ami intime du maire Ramel, de Saint-Cyr, aujourd'hui ma conscience me reproche de voir souffrir un innocent, c'est pour cela que je laisse la présente en double, pour faire ressortir l'innocence de Reynier (dit Main), à titre de testament.

Signé : MESTRE.

Qu'elle est profondément humaine, cette déclaration ! Comme on comprend bien les mobiles qui ont fermé la bouche à ce pauvre diable qui savait que le vrai coupable était l'ami du maire, de ce Ramel, dont le témoignage avait envoyé l'innocent au bagne, qui savait que jamais on ne lui pardonnerait son indiscretion, qui sentait que s'il disait la vérité, il perdrait l'humble fonction qui le faisait vivre !

Et on se prend à plaindre plutôt qu'à accuser celui qui n'a pas eu le courage de dénoncer les tyrannaux de village — et qui a attendu le moment de la déviance suprême pour réparer le mal qu'il aurait pu empêcher.

Eh bien, depuis un an, ce document a été adressé au parquet de Toulon. On n'a fait aucune espèce d'enquête, — on a dédaigneusement mis au panier ce cri arraché au remords d'un mourant, — ces messieurs du parquet vont tranquillement, le soir, faire leur partie au cercle, ils s'y rencontrent peut-être avec les jurés qui ont condamné Reynier, ils sont tous très heureux de vivre, leur estomac est excellent, leur conscience légère, ils se considèrent comme n'ayant jamais failli au moindre de leurs devoirs, — et l'autre est là-bas, à trois mille lieues, sous le bâton des chiourmes, — l'autre, celui qui se ronge les poings en étouffant son cri : Je suis innocent !

Quelle excuse invoquera-t-on à cette inertie qui, depuis un an, est le répète, un véritable crime social ? Dirait-on que l'enquête n'a pas confirmé cette dénonciation d'outre-tombe ?

L'enquête ! on n'a pas seulement pensé à la faire. Et c'est par la clameur du pays indigné que la presse locale d'abord, la presse parisienne ensuite ont connu ces faits — et qu'aujourd'hui l'affaire Rey-

nier vient grossir le dossier de ceux qui prétendent que contre la négligence ou le parti pris des distributeurs de prison et de bagne, il n'y a qu'une garantie : leur responsabilité pécuniaire.

Sous le régime de cette responsabilité on aurait, il y a sept ans, regardé de plus près dans le dossier de cet accusé dont rien ne démontrait la culpabilité, — et surtout il y a un an, on n'aurait plus pensé à mettre au panier le testament qui fait en ce moment le tour de la presse. On aurait trop bien su à quoi on s'exposait.

Mais, c'est égal, voilà un nouveau document qui n'est pas pour retarder la réalisation de la réforme dont la nécessité apparaît de plus en plus évidente.

PAUL BERTNAY.

LA POLITIQUE

Une grande clameur de haro s'est élevée, — ces temps-ci, — contre la recrudescence pornographique qui signalait tout spécialement cette fin de siècle. Des ligues de salubrité et de désinfection publiques se sont créées : on a sommé le gouvernement d'avoir à élever une digue contre l'avalanche des écrits obscènes qui forment, il faut bien l'avouer, une branche importante et particulièrement lucrative de la littérature actuelle ; — et enfin, on a vu les pouvoirs publics, non pas marcher résolument à l'encontre du mal, — mais opérer contre lui un mouvement offensif.

Il a d'ailleurs suffi de quelques milliers de francs d'amende et de quelques mois de prison pour, tout aussitôt faire singulièrement baisser le ton à ceux qui avaient la spécialité de la gravelure quotidienne. Tels journaux que je ne veux pas nommer, mais que chacun connaît, trompent tristement, chaque soir, l'attente de leur clientèle. La mère aurait encore grand tort d'en permettre la lecture à sa fille, mais leurs textes, leurs illustrations, leurs petites annonces ne sont déjà plus les petites affiches de la dépravation mise à la portée de toutes les bourses. Il y a donc progrès : Encore un ou deux exemples et les pornographes réintégreront le fond des bibliothèques secrètes, comme les filles soumissées réintégrèrent après chaque rafle de police leurs quartiers spéciaux.

Mais, de cet accès de gangrène aiguë qui effrayait les moins puritains, la question des souteneurs et de la prostitution clandestine est restée à peu près tout entière.

Les grandes villes sont livrées à cette écume, fin de siècle elle aussi, — et je n'ai ici ni le temps ni la place de revenir sur les doléances que nous inspire périodiquement cette armée du vice et de la débauche — toujours prête à se ruiner contre la société régulière qu'elle envahit chaque nuit davantage.

On a cependant essayé quelque chose. Une loi récemment votée, non pas contre les filles et les souteneurs, mais contre les hôteliers et logeurs qui favorisent la débauche. Cette loi est sévère — de plus nul ne peut se plaindre, mais elle ouvre aussi à l'arbitraire des portes aussi nombreuses qu'abstraites. Et c'est contre quoi, hier, dans un grand meeting, ont protesté amèrement tous les membres de la chambre syndicale des hôteliers parisiens — plus de quinze cents patrons.

En effet, après avoir parcouru cette loi Lozé, on se demande vraiment quelles précautions devra prendre un logeur ou un hôtelier pour échapper à la prison et à l'amende, — quand l'administration sera bien décidée à constater quand même, chez lui, l'existence d'un délit.

Pour être sûr de ne pas tomber sous le coup de quelque article, il faudrait, avant de loger n'importe quel couple, soit au mois, soit à la quinzaine, soit à la nuit, exiger un certificat de mariage — et encore.

Et puis, avant de s'acharner contre des logeurs en garni, qui vraiment auront bien à faire s'il faut vérifier l'état-civil de tous les pauvres diables qui n'ont pas de maisons à eux et qui, naturellement, ne fréquentent ni le Grand-Hôtel, ni l'hôtel du Louvre, il serait peut-être bon de se demander si l'égalité devant la loi sera bien observée quand on aura bien traqué les logeurs en garni et qu'on aura laissé tous les luxueux restaurants de nuit rester leurs salons et cabinets particuliers à des œuvres — sur l'immoralité desquelles il n'y a pas même de doute à avoir.

On répond que l'administration saura bien distinguer entre les logeurs qui font métier et ceux qui ne font pas métier de favoriser la débauche. Ah ! c'est là qu'est le danger. Quand c'est la police qui est chargée de ces distinctions, c'est particulièrement comme une préoccupation électorale, ou autre, lui met parfois aux yeux de singulières lunettes !

Légifère, mais n'ouvrez pas la porte à l'arbitraire — parce qu'au premier jour vous le verriez, sous n'importe quel prétexte, entrer dans la maison — et s'y installer en maître.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

CONSEIL DE CABINET

Paris, 28 janvier.

Le Melbourne, des Messageries maritimes, courrier de l'Indo-Chine, est arrivé dans la matinée. Il apporte les nouvelles suivantes :

La situation politique est très satisfaisante dans le cercle de Lang-Son. La création du poste de Yen-Lac a fait faire de grands progrès à la pacification dans le huyen de Cam-Hoa, où le chef Lien-Chau-Tang a fait sa soumission. Les habitants, rassurés, rentrent aux environs du poste pour cultiver.

L'esprit des populations est excellent et, si des armes leur étaient données, les habitants se défendraient contre les maraudeurs et contrebandiers armés qui traversent le pays pour aller soit au Luc-Nam, soit au Yen-Thé.

Le colonel, commandant le territoire, parti en octobre pour aller installer le poste de Yen-Lac, est rentré à Lang-Son le 12 novembre.

Il ne reste plus de bandes que dans le huyen de Cam-Hoa.

Le lieutenant-colonel Terrillon continue ses opérations dans le massif de Dong-Trien. Il a remporté, le 15 décembre, un brillant succès à Déo-Van. Vivement attaqués par nos troupes, les positions ont été enlevées d'assaut et les bandes rejetées en déroute dans la vallée du Song-Ky, dans la direction du Namay ; après avoir encore vainement tenté de défendre le col de Car-Tram, nos troupes ont poursuivi dans cette vallée, les repaires ont été brûlés.

Les fuyards n'ont laissé sur le terrain que peu de morts et un blessé, mais ils ont pu en emporter un assez grand nombre, car on remarquait dans la bande en déroute de nombreux palanquins.

Nos pertes sont peu sensibles. Nous avons eu deux tués, dont un Européen, et sept blessés, parmi lesquels le lieutenant Lamy, qui est mort des suites de ses blessures le 17, et son arrivée à l'hôpital de Quang-Yen.

Le 23 décembre, le gouverneur général, assisté du général Resté et de l'amiral Fourrier, a inauguré les travaux de l'hôpital militaire qui va être construit à Hanoi. Pendant un discours de M. d'illy, chef du service de santé, M. de Lanessan a indiqué qu'il a voulu inaugurer le commencement des grands travaux par la construction d'un hôpital, qui est un symbole de l'union qu'il a donnée à sa politique. Ce nouvel établissement recevra en effet : officiers, soldats, marins, fonctionnaires, colons, et même les femmes. Le soir, dans un banquet qui a suivi la cérémonie, le gouverneur général a prononcé un grand discours dans lequel il a affirmé la situation prospère du Tonkin.

Les brigades se composent : 1<sup>re</sup> brigade, des 1<sup>er</sup> et 5<sup>es</sup> régiments d'infanterie de marine ; 2<sup>e</sup> brigade, des 2<sup>es</sup> et 6<sup>es</sup> régiments d'infanterie de marine ; 3<sup>e</sup> brigade, des 3<sup>es</sup> et 7<sup>es</sup> régiments d'infanterie de marine ; 4<sup>e</sup> brigade, des 4<sup>es</sup> et 8<sup>es</sup> régiments d'infanterie de marine.

En conséquence, les généraux commandant les brigades d'infanterie et les batteries d'artillerie de la marine, prendront le titre de général commandant la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> brigade et batteries d'artillerie de marine. Le nouveau corps d'armée prend le titre de : corps d'armée de la marine.

— La villa. Et la main du premier interlocuteur, c'est-à-dire cinq doigts largement ouverts, secoua vigoureusement les deux doigts que lui tendit flegmatiquement le second.

— A propos, dit le premier, j'ai pu, ce matin, téléphoner à ma cousine le texte même de l'arrêt des dix heures dix-sept minutes.

— Et moi je l'ai adressé au Daily Telegraph dès dix heures treize.

— Bravo, monsieur Blount.

— A charge de revanche !

— Ce sera difficile !

— On essaiera pourtant !

Ce disant, le correspondant français salua familièrement le correspondant anglais, qui, inclinant sa tête, lui rendit son salut avec une raideur toute britannique.

— Les inspecteurs adjoints des forêts et les gardes généraux de cette administration sont affectés maintenant, soit aux compagnies de chasseurs frontalières, soit aux régiments des corps d'armée frontière. Les dernières nominations de cette nouvelle catégorie d'officiers de réserve renforcèrent très utilement les cadres des régiments d'infanterie de Neufchâteau, Châtigny, Micon, Bourg, Aix, Romans, Antibes, Nice, Narbonne et Foix.

Un certain nombre de chefs de corps ont fait connaître, par la voie hiérarchique, qu'ils avaient interdit la salle de police la nuit, par raison humanitaire, et à la suite de plusieurs cas de pneumonie constatés par les médecins régimentaires.

Le ministre de la guerre n'a pas désapprouvé cette mesure. Cependant, pour concilier les exigences de la discipline avec la situation de santé des militaires punis, il a prescrit de rechercher si les régiments ne peuvent subir aux frais de chauffage des salles de police dans des conditions qui ne constitueraient aucun danger, ni pour les hommes ni pour les bâtiments.

COURRIER DU TONKIN

Marseille, 28 janvier.

Le Melbourne, des Messageries maritimes, courrier de l'Indo-Chine, est arrivé dans la matinée. Il apporte les nouvelles suivantes :

La situation politique est très satisfaisante dans le cercle de Lang-Son. La création du poste de Yen-Lac a fait faire de grands progrès à la pacification dans le huyen de Cam-Hoa, où le chef Lien-Chau-Tang a fait sa soumission. Les habitants, rassurés, rentrent aux environs du poste pour cultiver.

L'esprit des populations est excellent et, si des armes leur étaient données, les habitants se défendraient contre les maraudeurs et contrebandiers armés qui traversent le pays pour aller soit au Luc-Nam, soit au Yen-Thé.

Le colonel, commandant le territoire, parti en octobre pour aller installer le poste de Yen-Lac, est rentré à Lang-Son le 12 novembre.

Il ne reste plus de bandes que dans le huyen de Cam-Hoa.

Le lieutenant-colonel Terrillon continue ses opérations dans le massif de Dong-Trien. Il a remporté, le 15 décembre, un brillant succès à Déo-Van. Vivement attaqués par nos troupes, les positions ont été enlevées d'assaut et les bandes rejetées en déroute dans la vallée du Song-Ky, dans la direction du Namay ; après avoir encore vainement tenté de défendre le col de Car-Tram, nos troupes ont poursuivi dans cette vallée, les repaires ont été brûlés.

Les fuyards n'ont laissé sur le terrain que peu de morts et un blessé, mais ils ont pu en emporter un assez grand nombre, car on remarquait dans la bande en déroute de nombreux palanquins.

Nos pertes sont peu sensibles. Nous avons eu deux tués, dont un Européen, et sept blessés, parmi lesquels le lieutenant Lamy, qui est mort des suites de ses blessures le 17, et son arrivée à l'hôpital de Quang-Yen.

Le 23 décembre, le gouverneur général, assisté du général Resté et de l'amiral Fourrier, a inauguré les travaux de l'hôpital militaire qui va être construit à Hanoi. Pendant un discours de M. d'illy, chef du service de santé, M. de Lanessan a indiqué qu'il a voulu inaugurer le commencement des grands travaux par la construction d'un hôpital, qui est un symbole de l'union qu'il a donnée à sa politique. Ce nouvel établissement recevra en effet : officiers, soldats, marins, fonctionnaires, colons, et même les femmes. Le soir, dans un banquet qui a suivi la cérémonie, le gouverneur général a prononcé un grand discours dans lequel il a affirmé la situation prospère du Tonkin.

INFORMATIONS POLITIQUES

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Constantinople, 28 janvier.

On est très étonné, dans les cercles diplomatiques de Constantinople, de ne pas voir publier la note bulgare, en réponse à la note française, relative à l'incident Chadourne.

TELEGRAMME DU CZAR A M. CARNOT

Paris, 28 janvier.

En réponse aux compliments de condoléance que lui avait envoyés le président de

la République à l'occasion de la mort de son oncle le grand-duc Constantin, l'empereur de Russie a adressé à M. Carnot le télégramme suivant :

« Très touché de la part que vous voulez bien prendre à mon deuil, je vous remercie sincèrement de ce nouveau témoignage de sympathie. »

L'AFFAIRE REYNIER

Les documents relatifs à l'affaire du nommé Benjamin Reynier, qui aurait été condamné à tort par la cour d'assises du Var en 1884 pour assassinat et viol d'une petite fille, sont parvenus au ministère de la justice. M. Fallières a donné des ordres pour qu'une enquête minutieuse soit immédiatement ouverte sur cette affaire.

LE PARI AUX COURSES

Plusieurs journaux ont annoncé prématurément une mesure qui réjouissait déjà les habitués du turf, les gros parieurs et les bookmakers.

Il était question, à l'ouverture de la saison sportive de créer sur les champs de courses de petites enclosures, dans lesquelles le pari à la cote pourrait être pratiqué.

NOS MINISTRES

Athènes, 28 janvier.

On assure que le roi signera aujourd'hui un décret conférant la dignité de Grand-Croix de l'Ordre du Sauveur à M. Ribot et à M. Constans.

LE SUICIDE DU COLONEL ROCARD

Paris, 28 janvier.

Certains journaux continuent de s'occuper du suicide du lieutenant-colonel Rocard. Malgré le démenti opposé par le ministre de la marine au récit de la Lanterne, ils insinuent que les bruits de pots-de-vin étaient fondés et que la version officielle que nous avons donnée est sujette à caution.

Voici un document qui complètera les renseignements publiés par nous sur cette douloureuse affaire et qui aura pour effet, croyons-nous, d'arrêter les colporteurs et de rendre à la mémoire de ce brillant et malheureux officier le repos auquel il a droit. C'est une lettre que le lieutenant-colonel Rocard a écrite au général Du Pan, son supérieur hiérarchique, et qui a été trouvée sur son cadavre.

Mon général, Dans un moment d'inconscience inexplicable, j'ai commis, en paroles, dans votre bureau, un acte qui ternit ma vie, qui avait été jusque-là honnête. Aussi je ne puis plus vivre.

Daignez, s'il est possible, en considération de mon expiation qui ne peut être malheureusement complète, faire retirer la demande du conseil d'enquête dont j'ai été le provocateur.

Votre malheureux subordonné, A. ROCARD.

LE GÉNÉRAL MENABREA

Paris, 28 janvier.

Le général Menabrea a dit aujourd'hui à un rédacteur du Temps :

« Je fus toujours et je suis encore un fidèle serviteur de mon roi. J'ai tenu à lui expliquer pourquoi certains faits se rapportant à la vie intérieure de ma famille, n'avaient pu être évités et ne pouvaient avoir d'autre solution que celle qu'ils ont eue. »

« J'ai ajouté que si le roi pensait que cette solution était de nature, selon lui, à entraver mes fonctions d'ambassadeur d'Italie à Paris, je lui offrirais ma démission. »

« J'ai donc offert ma démission au roi qui n'a encore pris aucune résolution définitive. Je me conformerai à l'ordre de mon roi comme un soldat obéissant que je suis. »

« Il n'est pas exact que je sois revenu

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 29 janvier 13

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

Les étrangers que le steam-boat transportait ne pouvaient évidemment parler de ces événements du jour, de l'arrêt et de ses conséquences. Ces pauvres gens, à peine remis des fatigues d'un voyage à travers l'Asie centrale, se voyaient forcés de revenir, et s'ils n'exhalaient pas hautement leur colère et leur désespoir, c'est qu'ils ne l'osaient. Une peur, mêlée de respect, les retenait. Il était possible que des inspecteurs de police, chargés de surveiller les passagers, fussent secrètement embarqués à bord du Caucase, et mieux valait tenir sa langue, l'expulsion, après tout, étant encore préférable à l'emprisonnement dans une forteresse. Aussi, parmi ces groupes, on l'on se taisait, ou les propos s'échangeaient avec une telle circonspection, qu'on ne pouvait guère en tirer quelque utile renseignement.

Mais si Michel Strogoff n'eût rien à apprendre de ce côté, si même les bouches se fermaient plus d'une fois à son approche, — car on ne le connaissait pas, — ses oreilles furent bientôt frappées par les éclats d'une voix peu soucieuse d'être ou non entendue.

L'homme à la voix gaie parlait russe, mais avec un accent étranger, et son interlocuteur, plus réservé, lui répondait dans la même langue, qui n'était pas non plus sa langue originelle.

« Comment, disait le premier, comment, vous sur ce bateau, mon cher confrère, vous que j'ai vu à la fête impériale de Moscou, et seulement entrevu à Nijni-Novgorod ? »

— Moi-même, répondit le second d'un ton sec.

— Eh bien, franchement, je ne m'attendais pas à être immédiatement suivi par vous, et de si près !

— Je ne vous suis pas, monsieur, je vous précède !

— Précède ! précède ! Mettons que nous marchons de front, du même pas, comme deux soldats à la parade, et, provisoirement du moins, convenons, si vous le voulez, que l'un ne dépassera pas l'autre !

— Je vous dépasserai, au contraire.

Avec vous, au moins, on sait à quoi s'en tenir !

— Où est le mal ?

— Il n'y en a aucun. Aussi, à mon tour, je vous demanderai la permission de préciser notre situation réciproque.

— Précisez.

— Vous allez à Perm... comme moi ?

— Comme vous.

— Et, probablement, vous vous dirigerez de Perm sur Ekaterinbourg, puisque c'est la route la meilleure et la plus sûre par laquelle on puisse franchir les monts Ourals ?

— Probablement.

— Une fois la frontière passée, nous serons en Sibérie, c'est-à-dire en pleine invasion.

— Nous y serons !

— Eh bien a ors, mais seulement alors, ce sera le moment de dire : « Chacun pour soi, et Dieu pour... »

— Dieu pour moi !

— Dieu pour vous, tout seul ! Très bien ! Mais, puisque nous avons devant nous une huitaine de jours neutres, et puisque très certainement les nouvelles ne pleuvront pas en route, soyons amis jusqu'au moment où nous redeviendrons rivaux.

— Ennemis,

— Oui ! c'est juste, ennemis ! Mais, jusque-là, agissons de concert et ne nous entre-dévorons pas ! Je vous promets, d'ailleurs, de garder pour moi tout ce que je pourrai voir...

— Et moi, tout ce que je pourrai entendre.

— Est-ce dit ?

— C'est dit.

— Votre main ?

peu loquace, l'Anglais, toujours fermé, toujours gourmé, trinquaient à la même table, en buvant un Cluquet authentique, à six roubles la bouteille, généreusement fait avec la sève fraîche des boulevards du voisinage.

En attendant ainsi causer Alcide Jolivet et Harry Blount, Michel Strogoff s'était dit :

« Voici des curieux et des indiscrets que je rencontrerai probablement sur ma route. Il me paraît prudent de les tenir à distance. »

La jeune Livonienne ne vint pas dîner. Elle dormait dans sa cabine, et Michel Strogoff ne voulut pas la faire réveiller. Le soir arriva donc sans qu'elle eût reparu sur le pont du Caucase.

Le loag crépuscule imprégnait alors l'atmosphère d'une fraîcheur que les passagers recherchèrent avidement après l'accablante chaleur du jour. Quand l'heure fut avancée, la plupart ne songèrent même pas à regagner les salons ou les cabines. Etendus sur les banes, ils respiraient avec délices un peu de cette brise que développait la vitesse du steam-boat. Le ciel, à cette époque de l'année et sous cette latitude, devait à peine s'obscurcir entre le soir et le matin, et il laissait au timonier toute aisance pour se diriger au milieu des nombreuses embarcations qui descendaient ou remontaient le Volga.

Cependant, entre onze heures et deux heures du matin, la lune était nouvelle, il fit à peu près nuit. Presque tous les passagers du pont dormaient alors, et le silence n'était plus troublé que par le bruit des palettes, frappant l'eau à intervalles réguliers.

Une sorte d'inquiétude tenait éveillé Michel Strogoff. Il allait et venait, mais toujours à l'arrière du steam-boat. Une fois, cependant, il lui arriva de dépasser la chambre des machines. Il se trouva alors sur la partie réservée aux voyageurs de seconde et de troisième classe.

Là, on dormait, non seulement sur les banes, mais aussi sur les banquettes, les cols et même sur les planches du pont. Seuls, les matelots de quart se tenaient debout sur le gaillard d'avant. Deux lieurs, l'une verte,

pour présenter à M. le Président de la République les lettres mettant fin à ma mission.

BULLETIN DE L'ETRANGER

Les Traités de commerce
Berne, 28 janvier.
Le conseil national a adopté par 81 voix, contre 14, un modus vivendi provisoire, concernant les relations commerciales avec la France.

La Situation à Bilbao
Madrid, 28 janvier.
Quelques coups de revolver ont été échangés entre les grévistes et la police.

Les dernières nouvelles de Bilbao portent qu'à la suite des mesures militaires prises, le calme est rétabli dans la région minière.

La situation des travailleurs est des plus tristes; plusieurs maisons exportant le minerai, ont télégraphié à l'étranger pour informer leur clientèle de la suspension des envois jusqu'à nouvel avis.

Un conseiller municipal socialiste, dans la séance du conseil d'hier, a proposé de distribuer 40.000 pesetas pour secourir les grévistes.

Le Chili et les Etats-Unis
Washington, 28 janvier.
La réponse du Chili aux Etats-Unis exprime des regrets sincères au sujet de l'incident du Baltimore.

La réponse chilienne est considérée comme un acte spontané et sans condition.

Le gouvernement chilien, répondant aux propositions qui lui ont été faites en vue d'un arbitrage, s'est déclaré prêt à accepter la médiation de l'Espagne ou celle du Brésil.

Les Réunions ouvrières en Italie
Rome, 28 janvier.
L'Osservatore romano dit qu'en présence des renseignements peu rassurants envoyés par les préfets au ministre de l'Intérieur, celui-ci, par une circulaire, a interdit les réunions ouvrières dans les lieux publics.

LA BLESSURE DE M. STAMBOULOFF
Etat grave du Ministre bulgare. — Le bruit d'un attentat se confirme
Sofia, 28 janvier.

Le bruit de la mort de M. Stambouloff a couru, ce matin, à la clinique du docteur Billohoff, dont un suppléant s'est rendu, comme on sait, auprès du ministre bulgare.

Le docteur Eisberg est arrivé; il a pris part à la consultation au cours de laquelle M. Stambouloff a été examiné.

On affirme toujours ici que le coup de revolver qui a blessé M. Stambouloff est dû non à un accident, mais à un attentat qui a eu lieu dans les circonstances suivantes:

Le docteur Eisberg est arrivé; il a pris part à la consultation au cours de laquelle M. Stambouloff a été examiné.

On affirme toujours ici que le coup de revolver qui a blessé M. Stambouloff est dû non à un accident, mais à un attentat qui a eu lieu dans les circonstances suivantes:

Dépêches Diverses

UN BALCON QUI S'EFFONDRE
Cahors, 28 janvier.

Un épouvantable accident s'est produit au café du Midi, à Cahors.

Une dame, nommée Elisa Salvat, épouse Lavaysse, se trouvait sur le balcon de sa maison, tenant dans ses bras l'enfant de sa belle-sœur, Mme Grangil, lorsque subitement le balcon s'effondra.

LES MINES DE LENS
Lens, 28 janvier.

Depuis plusieurs mois, par suite du manque de recombais dans l'exploitation souterraine des mines de Lens, de nombreux affaissements se sont produits.

drement complet. Il se pourrait aussi que les dégâts s'étendissent aux autres habitations.

Cet état de choses a vivement impressionné la population et surexcité les esprits.

ARRESTATION DE DEUX ASSASSINS A JERSEY

Jersey, 28 janvier.
Un Français et une Française ont été arrêtés dans un hôtel de Jersey.

Ils sont accusés d'avoir assassiné un vieillard en France.

Les vêtements de l'homme étaient ensanglantés.

FOLIE DE MME ACHET

Montpellier, 28 janvier.

On se rappelle le drame de Chantelle, à la suite duquel Delphine Prévost, femme Achet, née à Paris en 1857, accusée d'assassinat commis le 17 octobre 1890 sur la personne du notaire Lépine, avait été condamnée par la cour d'assises de l'Allier à douze ans de travaux forcés.

Elle y tomba malade à plusieurs reprises. Depuis quelque temps, elle donnait des signes de dérangement d'esprit.

En conséquence, elle a été conduite ce soir, à six heures, sous bonne escorte, à l'hôpital général, quartier des folles.

LES HERITIERS DE MEISSONIER

UN CURIEUX PROCES

On sait que par suite des dissentiments entre les héritiers de Meissonier, l'exposition des œuvres du célèbre artiste, qui était projetée pour le mois de mai à l'Ecole des Beaux-Arts, ne pourra avoir lieu.

Le différend entre les héritiers s'est terminé, comme cela était fatal, par un procès dans lequel les deux volontés différentes se trouvent en présence.

Le procès
Le désaccord est exclusivement entre Mme veuve Meissonier et les enfants du peintre.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

Mme Meissonier, souhaitait réaliser un des vœux qu'il lui tenait le plus à cœur; son mari, en effet, avait voulu installer dans l'hôtel du boulevard des Capucines, une sorte de musée Meissonier.

son atelier ne fut point dispersé; ce qui peut, suivant les intentions finales des héritiers, être un témoignage en faveur de l'une ou l'autre partie, mais en tout cas, par celle qui se propose de fonder un musée, en réunissant le plus grand nombre d'œuvres possibles dans le cas où une vente serait inévitable.

Une autre consultation, si nous revenons sur le compte-rendu des débats, est celle donnée par M. Edouard Detaille.

L'artiste assimile les études et toiles de Meissonier à autant de lingots d'or que les amateurs se disputeraient. Cette opinion, d'ailleurs, des plus vraisemblables, ne considère que la valeur matérielle de l'ensemble, mais ne révoque point la grave difficulté que nous avons indiquée plus haut, à savoir la valeur esthétique de chacun de ces lingots gros ou petits.

Il ne reste plus à terminer l'exposé de ces faits et de ces débats à annoncer que le ministre public prononcera ses conclusions samedi prochain.

Le jugement en première instance suivra dans les délais accoutumés, et, à moins que les plaideurs ne l'acceptent, cette affaire peut durer encore un temps assez long, mais d'ores et déjà les termes en sont bien nets.

IMMENSE INCENDIE

On nous télégraphie de la Motte-d'Aveillans (Isère):

Un incendie a détruit, la nuit dernière, l'usine d'agglomérés de la Compagnie des Mines.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

Les pertes sont évaluées à environ 150.000 francs.

Il n'y a eu, heureusement, aucun accident de personnes.

SINGULIER PARRICIDE

Un Fils qui tue sa Mère par amour filial

Il vient de se passer à Coulon, un drame de famille qui peut être sans exemple dans les annales de la criminalité. Un fils a tué sa mère moribonde par excès d'amour filial.

Coulon est un petit bourg de quatre cents feux, situé à quelques kilomètres de Nogent-le-Roy, dans le département d'Eure-et-Loir.

Dans ce pays admirable, entouré de forêts et dominé par un château-fort de belle allure, s'est déroulé un drame épouvantable bien fait pour dérouter les psychologues.

M. Dehay — le héros de cette tragédie — était une sorte de gentilhomme campagnard, le seul « monsieur » du pays. Il habitait avec sa vieille mère, âgée de soixante-trois ans; un joli maison de campagne — presqu'un château — entourée d'un parc de 5.000 mètres.

Seul survivant de trois fils, M. Dehay avait voué à sa mère un véritable culte. Bien que reçu avocat et possédant une fortune de quinze mille francs de rentes, il n'avait jamais voulu se séparer d'elle, et avait systématiquement refusé tous les partis qu'on lui avait proposés.

Le partageait son temps entre la chasse et la pêche, ne recevant chez lui que le curé et M. Guillemin, le médecin de Coulon. Cependant, malgré sa misanthropie, il était, ainsi que sa mère, adoré dans le pays. Les pauvres pouvaient impunément se présenter à toute heure à la grille de la maison. Ils recevaient toujours, et de l'argent et des vivres. De plus, M. Dehay avait soutenu à toutes les œuvres de la commune, et le conseil municipal lui doit certaines libéralités qui ont contribué au bon entretien des routes et à l'embellissement de Coulon.

Cette vie concentrée sur un objet unique, la mère; cet amour exclusif, est très certainement la seule explication que l'on puisse donner de ce parricide sans précédent.

Le Drame

Mme Dehay, déjà fort souffrante depuis quelque temps par suite de son grand âge, fut atteinte, il y a deux jours, de pneumonie infectieuse. M. Guillemin, le médecin de la famille, se rendit compte immédiatement de la gravité du mal et appela en consultation deux de ses confrères, médecins des hôpitaux.

Ces allées et venues de médecins inquiétèrent beaucoup M. Dehay, qui devint subitement très nerveux et interrogé furtivement les docteurs. Ceux-ci, qui jugeaient l'état de la malade absolument désespéré, répondirent par ces phrases évasives qui ne laissent pas désespérer complètement sans pourtant affirmer la guérison.

M. Dehay ne s'y trompa pas. A la servante du curé, qui vint lui demander des nouvelles de sa mère, il répondit: « Elle est perdue! elle est perdue et je n'y survivrai pas! »

Il entra plus tard dans la chambre de Mme Dehay, et il passa la journée de lundi dans une agitation extrême, refusant de prendre aucune nourriture.

La cuisinière étant atteinte de l'influenza, était remplacée par une femme de journée, Mme Blot, qui veillait la malade, tandis que le jardinier vaquait aux soins du ménage. Les deux serviteurs, très inquiets de l'état d'esprit de leur maître, avaient prévenu le curé qui était venu pour s'efforcer de remonter le moral du désespéré, mais M. Dehay refusa de le recevoir.

Hier matin, après la consultation des médecins, et tandis que ceux-ci rédigeaient l'ordonnance, M. Dehay pénétra chez sa mère, écrivit une lettre à Mme Blot, la femme de charge, et pria d'aller la porter au bureau de poste de Nogent-le-Roy. « Je vous attendrai ici », ajouta-t-il.

A peine était-il entré, qu'on entendit la malade s'écrier: « Georges! Georges, tu veux donc me tuer? » M. Dehay avait sorti un revolver de sa poche, il l'avait approché de la tempe droite de sa mère et avait fait feu. Et immédiatement, ayant tourné son arme contre lui-même, il s'était fait sauter la cervelle en se tirant sous le menton un coup de revolver dont la balle ressortit par la boîte crânienne.

Au bruit de la double détonation, les médecins accoururent suivis du jardinier. Mme Dehay était morte. Le coup qui l'avait tuée avait été tiré à bout portant, les cheveux grésillaient encore. Quant au meurtrier, il était étendu ensanglanté sur la descente de lit.

Malgré tous les soins qu'on lui prodigua, il succomba dans la nuit sans avoir repris connaissance.

Sans Famille

Mme Dehay s'était mariée deux fois; elle eut deux fils de son premier mariage, tous deux sont morts et enterrés dans un cimetière de Père-Lachaise; le meurtrier était l'unique fils issu du second mariage. Les deux victimes de ce drame ont peut-être encore quelques parents éloignés, mais personne ne les connaît dans le pays.

Un habitant du village a emmené hier, chez lui, deux chiens de chasse qui, depuis le drame — et bien qu'ils ne soient pas entrés dans la chambre — ne cessaient de hurler à la mort.

DEPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Hier matin, un nommé Claude Georges, jardinier à Beligny, venait déclarer au bureau de police de Villefranche qu'on avait aperçu sur les bords de la Saône des effets d'hébètement.

Sur l'ordre de M. le commissaire de police deux agents se sont immédiatement rendus sur les lieux et ont, en effet, trouvé à 50 mètres en aval de la route de Riottier, des vêtements paraissant appartenir à un journalier.

Dans une des poches du gilet il y avait un morceau de papier portant à l'encre le nom de Gouttenoire, sans autre indication. Est-ce que l'on se trouve en présence d'un suicide ou d'une fumisterie?

Amplepuis. — M. le Maire. — Les habitants d'Amplepuis se plaignent de ne pouvoir rencontrer leur maire. Ce haut personnage s'est fait accompagner d'un cabinet dans lequel il est arrivé très honnêtement de la qualité des visiteurs se présentant. Si c'est une personnalité désagréable à M. le maire, celui-ci est occupé, il a une réunion du bureau de bienfaisance, ou du bureau des hospices.

Jadis, on pouvait le voir à toute heure, mais maintenant, il vient à onze heures et repart à midi.

Une consigne rigoureuse garde sa porte. Si l'on invoque une raison urgente, on est renvoyé à la maison de campagne.

Tout le poids des affaires retombe sur le deuxième adjoint.

On demande donc à M. le maire d'être un peu moins rare.

Givors-Canal. — Théâtre. — Dimanche, 31 janvier, une seule représentation de les Martyrs de la Liberté (ou la prise de la Bastille le 14 Juillet 1789), drame en 5 actes, avec costumes de la maison Blot.

Prix des places: Premières, 1 fr.; deuxièmes, 0,60.

Ouverture du bureau à 7 h. 1/2, rideau à 8 heures.

Irigny. — Funérailles. — Hier ont eu lieu les funérailles de M. Nicolas Bouillard, un excellent républicain, qui n'a laissé que des regrets.

Le Denier des Ecoles avait envoyé une superbe couronne.

Ampuis. — Secours mutuels. — La 70e société de secours mutuels (dite vieille et jeune armée d'Ampuis) se réunira en assemblée générale, le dimanche 31 janvier, à deux heures du soir, au siège social, à la mairie.

Ordre du jour: Compte rendu financier de l'exercice 1891; nomination d'un chef de section en remplacement de M. Blaise Vanel, élu vice-président; renouvellement de quatre commissaires, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint.

N.-B. — La réunion est obligatoire pour tous les membres participants, sous peine d'amende.

MM. les membres honoraires sont priés d'y assister.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Accident. — Hier soir, vers 4 heures, le nommé Rivollier, âgé de 35 ans, ouvrier chez M. Brunon, maître de forges, était occupé à une presse hydraulique, lorsque soudain un éclat de fonte l'a atteint à l'œil.

M. le docteur Piliot lui a prodigué des soins aidés de M. Gromon son collègue.

Le blessé a pris ce matin le train de sept heures quarante minutes pour se rendre à Lyon, consulter un oculiste.

On craint que son œil soit perdu.

Arrestations. — La gendarmerie de notre ville a mis en état d'arrestation les nommés Pierre Goutagneux dit Balbigny, âgé de 34 ans et Pierre Faure dit Riboulet, âgé de 39 ans, comme complices dans le vol de cognac, commis au préjudice de M. Boichot, maître de verreries par les sieurs Richard et Faussurier.

La gendarmerie a également opéré l'arrestation du nommé Pierre Voldaire, natif du Puy-de-Dôme pour avoir volé au préjudice de son patron, M. Targe de Pavazin, une somme de 17 francs.

quante paquets en bois, puis il s'est communiqué au 1er étage qui sert de grenier, où il y avait également quatre quintaux de paille.

Le tout a été entièrement consumé, ainsi que le toit.

Les dégâts estimés à 1.000 fr. sont couverts par une assurance.

Contravention. — La veuve Mauzet, âgée de 50 ans, rue Sautet, s'est vue dresser une contravention pour injures envers le sieur Bordas, journalier, même rue.

AIN

Miribel. — Un enfant brûlé viv. — Au hameau de St-Martin, hier, dans l'après-midi, deux enfants, l'un âgé de 18 mois, l'autre de 4 ans, que les parents avaient momentanément laissés seuls, ont mis le feu à leurs vêtements. Lorsque les voisins, attirés par leurs cris, sont arrivés à leurs secours, tous les soins nécessaires leur ont été donnés; néanmoins, l'aîné a succombé la nuit dernière.

ROME

Valence. — Bal de la Fanfare. — On sait que chaque année le bal masqué que donne notre fanfare est le rendez-vous de notre joyeuse jeunesse.

C'est une aimable tradition en notre ville de se donner, cette nuit-là, tout entier au plaisir. Aussi le 6 février, date à laquelle est fixée cette fête, sera-t-il un heureux jour pour les disciples de la déesse Terpsycore.

Examens. — Les sessions d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvriront:

1° Pour les garçons, le jeudi 7 avril; 2° Pour les jeunes filles, le lundi 11 avril prochain.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la préfecture, du 1er au 25 mars.

Poivre. — La nommée B... Marie Victoire, âgée de soixante-sept ans, demeurant à Valence, trouvée couchée ivre-morte sur la voie publique, après avoir passé la nuit en prison, s'est vue dresser procès-verbal.

Tribunal correctionnel. — Les condamnations suivantes ont été prononcées: Walter, vagabondage, deux mois de prison; Huard, vol, trois mois de prison; Chassinand, vol, quatre mois; Giraud, vol d'aliments, six mois, 200 fr. d'amende; François Thomasset, mendicité, un mois; Agnon, vol, deux mois; Hector, vol d'argent, six mois; Dubois, vol, un mois; Arnaud, pour violences envers un garde-champêtre et délit de chasse, a été condamné à 100 fr. d'amende. Me Roche défendait Arnaud.

Crest. — Samedi, 30 janvier, une soirée musicale sera donnée au théâtre par la fanfare de Crest, avec les concours d'amateurs. Le programme est des plus attrayants.

Le produit de cette soirée est destiné à permettre à la Fanfare de prendre part à un concours de musique dans le courant de l'année.

Nos concitoyens viendront certainement en grand nombre témoigner de leur sympathie pour notre excellente fanfare.

LYON

AU JOUR LE JOUR

A propos d'une Mort

Nous annonçons hier le décès de M. Henry, ingénieur en chef du matériel et de la traction au P.-L.-M. M. Henry était, dit-on, le successeur désigné de M. Noblemaire, mais la mort qui se plaît à déjouer toutes les combinaisons, s'est fait un jeu de détruire celle-là. L'héritier s'est disparu avant celui auquel il devait succéder.

Le défunt était connu, dans le monde des chemins de fer, par un perfectionnement qu'il avait apporté au frein Westinghouse. Il y avait ajouté une « triple valve », dont le jeu eut pour effet de corriger tous les inconvénients du nouveau système. Les savants nous diront le pourquoi et le comment: nous nous abstiendrons, et pour cause, d'émietter sur leur terrain. Rappelons seulement une anecdote.

Le 17 janvier 1883, un train spécial conduisant de Paris à Nice les cendres de Gambetta à la locomotive était monté par M. Guy, conseiller municipal, adjoint délégué à l'état-civil du IIIe arrondissement. M. Guy était alors mécanicien de 1re classe au P.-L.-M.

Au passage du tunnel de Saint-Irénée, un accident se produisit; le frein Westinghouse se détacha et l'on s'attendait à voir les wagons s'entrechoquer brutalement les uns contre les autres: pour des causes que les spécialistes ont expliquées dans leur langage technique, le deuxième wagon, qui contenait une cargaison complète de couronnes, était particulièrement menacé.

M. Guy fit alors jouer la « triple valve Henry », et tout accident fut conjuré: quelques instants après le train entrain en gare et l'on pouvait procéder à la réparation indispensable.

Ce fut à partir de ce moment que l'on décida de généraliser l'emploi de la « triple valve Henry », sur les chemins de fer P.-L.-M. et l'Angleterre, qui nous avait donné le nouveau procédé s'empressa de reprendre ce perfectionnement, et maintenant toutes les locomotives caçhent, dans leurs chassiss, l'ingénieur appareil, dont l'inventeur n'a pas eu la notoriété scientifique des Giffard et des Westinghouse, mais ne devait pas disparaître inaperçu dans l'encombrement actuel de la rubrique « nécrologie ».

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 28 janvier, 4 heures soir.

Hauteur du baromètre: 773. — Température: + 4,5. — Direction du vent: Nord-Est. — Maximum de température dans les 24 heures: + 6. — Minimum de température dans les 24 heures: + 0,5.

Situation générale. — Des faibles pressions couvrent tout le nord de l'Europe et des bourrasques se succèdent vers les Iles Britanniques. Le baromètre est relativement bas sur la Méditerranée; par suite, les vents du Nord dominent dans nos régions, mais soufflent de l'Ouest vers la Bretagne.

naires, dans la première et la deuxième catégorie de la soierie, et de M. Dupuis, également démissionnaire, dans la première catégorie du bâtiment et industries diverses. On votera aux majorités des 1er, 3e et 6e arrondissements.

On nous répète un mot assez curieux de M. Ferrand, l'associé de M. Delamarre dans l'affaire de la rue Grôlée. Nous l'enregistrons sous réserves:

Toujours en veine de procès contre la ville, M. Ferrand se croit sûr de triompher de n'importe quelle difficulté devant la justice.

On m'a demandé, disait-il l'autre jour à l'un de ses amis indiscrets, des maisons de rapport de premier ordre. Qu'est-ce qu'une maison de rapport? Évidemment une maison qui rapporte de l'argent à son constructeur et à son propriétaire. Qu'elle soit en pierres ou en briques, elle ne donne pas un sou de plus, au contraire, car, moins elle a coûté, plus le tant pour cent est fort.

Nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que la théorie ne manque pas d'ingéniosité.

L'Hôtel des Ventes: Hier soir, s'est terminée, à l'Hôtel des Ventes, la vente des œuvres de Pierre Bonirote, un peintre lyonnais.

Cette vente comprenait des tableaux, études, aquarelles, dessins et croquis de l'artiste à qui l'on a toujours reproché de faire de la peinture trop léchée. Et cependant, quelle correction et quelle minutie dans toutes ses œuvres!

Né à Lyon, le 6 avril 1811, Bonirote entra de bonne heure à l'École des beaux-arts de Lyon. En 1833, il exposait son premier tableau. Encouragé par ce premier succès, il partait peu de temps après pour Rome, d'où il rapporta de nombreuses études.

En 1840, sur la demande de la duchesse de Plaisance et après avoir été désigné par Ingres, il partait à Athènes fonder une école de peinture. De son séjour au pays classique des arts, Bonirote rapporta de nombreux croquis.

Il eut comme amis et comme conseillers, pendant sa longue carrière (car il mourut le 24 mai 1891, à Orléans, Rhône), bien des illustrations, parmi lesquelles nous relevons les noms de Ingres, Hippolyte et Paul Flanclrin, Bonifant, Duclaux, Grobon, Trimolet, Genod, etc.

La vente, qui a atteint 10.000 francs environ, comprenait la partie la moins importante des œuvres de Bonirote. Les meilleures toiles sont entre les mains de la famille qui ne veut pas s'en défaire.

Quelques toiles, telles que: Andromède attachée au rocher, Adoration de la Vierge et de l'enfant Jésus, le Martyre de saint Pierre, etc., ont donné lieu à de belles enchères.

La ville de Lyon, voulant donner une preuve de sympathie à la mémoire de cet artiste, a acquis récemment L'Acropole d'Athènes, tableau qui a été exposé en 1869, à Paris.

On s'étonne des incessants travaux de réparation qui ont lieu sur les nouveaux ponts; s'il faut en croire les ingénieurs compétents et responsables, ces travaux ne seront pas éternels; ils n'auraient été nécessaires que par des expériences, coûteuses sans doute, mais indispensables. Les pièces métalliques sont sujettes à des dilatations qui ont une répercussion sur le pavage en bois de la chaussée et sur le bitume des trottoirs. Si la température s'élève tant soit peu, il se produit des variations qui vont jusqu'à 5 millimètres et occasionnent des fissures à la surface.

On a voulu parer à cette éventualité en plaçant des pièces métalliques mobiles, sabots ou tiroirs, dont la pose ou le retrait devait compenser les effets de la chaleur ou du froid. Les calculs n'ont pas été dès l'abord absolument exacts, et les erreurs d'équation ont eu pour conséquence l'apparition de nombreux ressemblances.

Les expériences sont finies, paraît-il; au printemps prochain, on referra le pavage en bois, et ensuite on n'entendra plus parler d'accidents ou d'incidents; on ne recommencera plus.

Ainsi soit-il! Puisseons-nous, un jour, nous Lyonnais, avoir le droit de maquiller l'adage parisien: « Solide comme le Pont-Neuf », et de dire: « Solide comme le pont Morand ».

Hier soir, on a commencé d'apporter à Perrache, les mobiles destinés à recevoir les toiles du plafond du nouveau buffet.

La pose de ces mobiles commencera, aujourd'hui, et l'on nous assure que la toile sera apportée également aujourd'hui.

M. Rolland, directeur des contributions directes à Tarbes, est nommé à la même qualité au Puy (Haute-Loire), en remplacement de M. Mallat, admis à la retraite.

possède. Quant à la Mégré approvisée, toute la presse l'enregistre comme le succès le plus colossal qui se soit produit depuis des années.

Le répertoire contient plusieurs chefs-d'œuvre du théâtre classique et moderne. Tartuffe, Les Précieuses Ridicules, Le Génie, de M. Poirier, Gringoire, La Joie fait peur, L'Ami Fritz, etc., etc.

En résumé, nous croyons cette tournée appelée à un succès considérable dont est coupable M. Ch. de Glaser, dans ses nominations et brillantes campagnes qui ont débroussés et légendés. On peut, dès à présent, venir se placer au bureau de location, sous le péristyle du théâtre.

LA LIGUE ANTI-PORNOGRAPHIQUE

M. Paul Minault a fait hier une conférence au palais Saint-Pierre en faveur de l'assainissement de la rue et contre les publications pornographiques à bon marché. Il a revendiqué devant une salle comble, les droits que l'enfant et la femme ont à respect, et en ce qui concerne la femme, il a brillamment soutenu la thèse de la protection due au faible contre le fort.

LE TRAMWAY DE NEUVILLE

La chambre syndicale des cochers et conducteurs de tramways de Lyon nous prie d'insérer la lettre suivante adressée à M. le président du conseil d'administration de la compagnie des tramways de Lyon-Neuville à Lyon :

Monsieur le président, Les employés de la compagnie viennent de recevoir une lettre leur enjoignant de présenter avant le 20 courant une demande à M. Voirin, administrateur de la nouvelle compagnie en formation.

Vol de 4,000 francs

Un vol qui dénote une rare audace chez son auteur a été commis, hier soir, dans des circonstances qui, pour n'être pas absolument nouvelles, n'en sont pas moins originales.

Odyssee d'un Voleur

Dans la nuit du 15 au 16 février de l'année dernière, un vol fut commis au préjudice de MM. Bureau et Valtre, fondeurs en cuivre, rue Bugeaud, 60.

Les employés révoqués sans motifs avouables, avaient envoyé à M. le préfet une dérogation pour lui exposer la situation et le prier d'intervenir, l'assurant, au reste, que le personnel avait résolu d'être calme en face de cette mesure arbitraire.

M. le préfet accorda deux audiences aux délégués, pendant ces deux entretiens, il écouta avec bienveillance leurs revendications ; leur promit de s'intéresser à leur pénible situation, et les délégués rentrèrent absolument enchantés, mais ils ne furent pas peu étonnés, quand le dimanche, à 6 heures du matin, ils constatèrent la présence de 15 gendarmes, envoyés par on ne sait qui.

Pour des gens qui commencent à avoir les dents longues, c'était peu nourissant ; car, n'allez pas croire, que c'était des harengs-saurs... non, c'était bien des vrais gendarmes.

Et pour qui ces gendarmes ? Pour surveiller la compagnie peut-être ? Le conseil d'administration ayant décrété la grève de la compagnie, il nous semblait que lui seul méritait d'être surveillé.

Et bien non... les gendarmes sont venus pour les employés révoqués. Quand je vous dis que cette compagnie est vouée à toutes les étrangetés !

Il y a pourtant un fait qui semblerait donner raison à cette mesure. Nous tenons à le citer, car nous voulons demeurer impartial. On nous a assuré à Fontaines, que pas un seul des employés révoqués, ne s'était levé dimanche, avant dix heures du matin, parce qu'ils étaient par le souvenir des bienveillantes paroles de M. le préfet et confiants dans l'obéissance des subordonnés de ce haut fonctionnaire.

Plusieurs abonnés des Tramways.

NOS THÉÂTRES

CÉLESTINS. — « Monsieur l'Abbé » M<sup>me</sup> Marie Kolb L'analyse de Monsieur l'Abbé a déjà été faite ici, il y a un mois, lors de la première représentation aux Célestins ; il est donc inutile d'y revenir. La pièce, du reste, n'est pas de celles qui porteront leur auteur, M. Meilhac, à l'Académie française, s'il n'en était déjà.

LES MÉDICAMENTS frais, bons et pas chers, se trouvent toujours à la Grande Pharmacie du Serpent, Lyon, 32, rue Lanterne.

CHRONIQUE LOCALE

Le Calendrier. — Vendredi, 29 Janvier, 92<sup>e</sup> jour de l'année. Nouvelle lune le 29 ; premier quartier le 5. Soleil : lever, 7 h. 37. coucher, 4 h. 50.

Volour audacieux. — Hier soir, à 5 heures, pendant que M<sup>me</sup> Allaignon, épicière, rue Servient, 93, se trouvait dans son arrière-boutique, un individu a pénétré dans la magasin et a ouvert un tiroir de la banque.

Dans cette ville, il vécût de la vie des escarpes, en racontant les passants attardés sur les boulevards extérieurs ou en cambriolant les appartements.

Le Bal de la Préfecture On se rappelle que c'est samedi, 30 janvier, que M. Rivaud, préfet du Rhône, donnera son bal annuel.

CHRONIQUE JUDICIAIRE COUR D'APPEL DE LYON Les Espions de Saint Etienne Hier a continué l'affaire des espions de Saint-Etienne devant la quatrième chambre de la cour. Le huis-clos a été maintenu.

NOUVELLES ÉLECTORALES Comité des républicains radicaux socialistes du canton de Saint-Genis-Laval Election au Conseil général Réunion plénière du comité le dimanche 31 janvier, à 2 heures précises, chez M. Ravichon, à Saint-Genis-Laval.

Dernière Heure PAR SERVICE SPÉCIAL LES DROITS SUR LA SOIE Rome, 28 janvier. Le ministre du trésor répondant, au Sénat, à une question au sujet des primes accordées en France aux producteurs de soie, a déclaré que le gouvernement a l'intention de supprimer le droit de sortie sur la soie pour la prochaine campagne.

Procès de Presse Paris, 28 janvier. Le Courrier du soir annonce que des poursuites vont être exercées contre M. Edmond Lepelletier, rédacteur à l'« Echo de Paris », et M. Lemoine, gérant de ce journal, pour l'article publié il y a quelques jours, et jugé injurieux pour la souveraineté d'un pays ami.

Le Chili et les Etats-Unis New-York, 28 janvier. Le président Harrison a adressé au Congrès un nouveau message expliquant que la réponse faite par le gouvernement chilien permet d'espérer que le différend sera réglé d'une manière satisfaisante, parce que le Chili retire avec des expressions acceptables de regrets la note outrageante de M. Matta, ainsi que la demande de rappel de M. Egan, et que la manière dont est traitée la question du « Baltimore » est très conciliante.

Depêches Téléphoniques Paris, 29 janvier, 2 h. matin. RÉCEPTION A L'ÉLYSÉE M. le président de la République et M<sup>me</sup> Carnot ont, ce soir, ouvert les salons du Palais de l'Élysée.

RECEPTION A L'ÉLYSÉE M. le président de la République et M<sup>me</sup> Carnot ont, ce soir, ouvert les salons du Palais de l'Élysée. Ils ont inauguré la série de leurs réceptions par un grand dîner donné en l'honneur des membres du corps diplomatique.

ASSISTANCE PUBLIQUE Le conseil supérieur de l'Assistance publique a terminé la discussion du projet de loi sur l'assistance aux vieillards et aux incurables.

Le conseil supérieur a commencé la discussion d'un autre projet de loi relatif à la création, dans les départements, de maternités ouvertes, où le secret serait garanti aux femmes désireuses de cacher une faute.

maternités ouvertes, où le secret serait garanti aux femmes désireuses de cacher une faute. Le projet a une importance capitale au point de vue de la dépopulation.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 28 Janvier 1892 3 0/0 . . . . . 95 33 De Beers . . . . . » » 3 0/0 nouv. . . . . » » Douanes . . . . . 141 25 Italien . . . . . » » Tharsis . . . . . 14 25 Turc . . . . . 48 35 Phénix . . . . . 505 » Extérieure . . . . . 63 09 Russes 1880 . . . . . » Les Turcs . . . . . 67 25 Orient . . . . . 64 1/8 Banquet . . . 547 50 Russe nouv. . . . . » Hongrois . . . . . » Cape . . . . . » Rio-Tinto . . . . . 440 Tabacs . . . . . » Alpines . . . . . 146 25 Ottomane . . . . . » Portugais . . . . . 29 25 Robinson . . . . . » Soutenue.

TRIBUNE DES COMITÉS Fédération des forces socialistes de Lyon. — La Fédération convoque tous les adhérents, ainsi que les comités ou groupes qui voudraient adhérer à une réunion qui aura lieu le vendredi 29 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, café du Jura, rue Tupin, 25, au 1<sup>er</sup>.

TRIBUNE OUVRIÈRE Chambre syndicale des Coupeurs, Brocheurs et Cambreurs de Lyon. — Réunion syndicale, le samedi, 30 janvier, à 8 heures au siège, place Laspall, 4.

Fédération nationale de l'industrie textile. — Les syndicats de tissage et industries similaires qui veulent adhérer à ladite fédération, sont priés de nommer au plus tôt leurs délégués.

GYMNASTIQUE ET TIR La Fraternelle de Tassin-la-Demi-Lune. — Les membres de cette société, qui compte aujourd'hui plus de 200 tireurs et 30 gymnastes, ont procédé, dans leur dernière assemblée générale, à la nomination du conseil d'administration pour l'année 1892.

COMMUNICATIONS DIVERSES La France prévoyante (société civile et nationale de retraite). — La division du département du Rhône prévient les sociétés que les assemblées générales sectionnaires auront lieu comme suit :

1<sup>re</sup> section : 1, rue Truchet, le 21 février, à 1 h. 1/2, à la mairie du sixième arrondissement. — 2<sup>e</sup> section : 24, montée des Carmélites, le 31 janvier, à 1 h. 1/2, à la mairie du premier arrondissement. — 3<sup>e</sup> section : 2, place de la Pyramide, le 31 janvier, à 1 h. 1/2, au siège de la section. — 4<sup>e</sup> section : 16, chemin de la Favorite, le 31 janvier, à 1 h. 1/2, au siège de la section. — 5<sup>e</sup> section : 8, quai Saint-Antoine, le 7 février, à 1 h. 1/2, au siège de la section. — 6<sup>e</sup> section : 133, boulevard de la Croix-Boussac, le 31 janvier, à 1 h. 1/2, au siège de la section.

Société lyrique et dramatique de bienfaisance (en formation). — Les répétitions ont lieu, au siège, café Lange, avenue de Saxe, 165, les mardi et vendredi, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du soir. On reçoit également, ces jours-là, les nouvelles adhésions.

Chambre syndicale des comptables-tenueurs de livres. — Vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, cours de législation commerciale et industrielle au siège de la société, rue de la République, 49 (bureau de l'Université).

Grand conférence anti-cléricale et publique. — Le groupe rationaliste de la morale positive (Libre-pensée de Lyon), adresse un pressant appel à tous les corps élus, groupes, comités, sociétés, et spécialement aux citoyennes qui pensent, comme nous, que le clergé a assez reçu de la nature pour ses destinées, de ne pas l'élargissement de nos gouvernements, à assister à une grande conférence anti-cléricale et publique, qui sera faite le samedi 30 courant, à huit heures du soir, salle des Polles-Bergère, avenue de Noailles, 55, par le citoyen Gustave Hubbard, député de Saint-Etienne, sous la présidence du citoyen Ricard, député de la Côte-d'Or.

AVIS DE LA BRESSANE Article 13 des Conventions Sociales : Chaque année du 1<sup>er</sup> au 15 février, un inventaire des marchandises sera dressé. Elles seront estimées à la valeur qu'elles représentent à ce moment, sans tenir compte du prix d'achat.

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

ÉMISSION PUBLIQUE DE 2,000 Obligations de 500<sup>fr</sup> 4 1/2 % de LA SOCIÉTÉ LA CORSE

LA CORSE SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES AU CAPITAL D'UN MILLION DE FRANCS

AVIS DE LA BRESSANE Article 13 des Conventions Sociales : Chaque année du 1<sup>er</sup> au 15 février, un inventaire des marchandises sera dressé.

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Grand choix de Masques et d'articles nouveaux pour COTILLONS, JEUX et AMUSEMENTS DE SOCIÉTÉ

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 29 Janvier (109)

ABANDONNÉE!

Charles MEROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Le mobilier s'était enrichi de deux vases de Chine de peu de valeur, dans lesquels le père Gombault avait soin de renouveler les fleurs qui cultivait en abondance dans sa serre.

Elle éprouvait la satisfaction du simple soldat qui passe caporal et de caporal sergent. Au moins, dit-elle à Jeanne, mon pain ne nous coûtera plus rien.

d'aimer personne? Fais comme moi! Dors! Mais au lieu de dormir comme elle le disait, elle revêtait en rêvant des couleurs brillantes sous la clarté de la lampe.

Michel Servoz, le chef direct de Jeanne, dirigeait ce rayon. Ardent au travail comme au plaisir, ce Servoz était, en effet, comme le disait Venotte, bien renseigné sur le personnel de la maison.

En jouant aux tarots, ils fichent leurs couteaux dans le bois de la table, à portée de leur main, et à la première alerte, ils jettent les cartes au visage de leur partenaire et lui plantent leur terrible eustache au premier endroit venu.

Le sang de Servoz était aussi violent, aussi emporté que jadis, avec cette plus civilisée où il vivait. Très intelligent, il avait su conquérir une position inattaquable auprès du patron.

REANTURES de bas en tous genres, coton couleurs 70c., blancs 60c.

HOMME SÉRIEUX demande occupation au empl. d'homme de peine.

APÉRITIF CHABLY

JULES BONNARIC DENTISTE Rue Centrale, à Lyon

COISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PHTHISIE MALADIES DES OS, SURMENAGE, et en général tous états qui demandent un reconstituant.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC EN TOUS GENRES Tampons encrés et encres à tampon de toutes nuances

Maladies L'Injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans.

DEMANDEZ LE MEILLEUR DE TOUS LES THÉS DES MANDARINS

PRIX : Boîtes de 500 grammes... 8 francs

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 ÉDITION DE 1892

Pour l'Arrosage des Plantes d'Appartements ENGRAIS CHIMIQUE CONCENTRÉ LE RÉGÉNÉRATEUR

MME JOURDAN Accoucheuse Cours Gambetta, 38

MIGRAINES GUÉRISON SURE & RADICALE PAR LES DRAGÉES DE R.R.P.P. PRÉMONTRÉS

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERRE

BOURSE DE LYON Du 28 Janvier 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français... 95 50

BOURSE DE PARIS Du 28 Janvier 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COMPTANT COURS DE CLÔTURE

APRÈS BOURSE Du 28 Janvier 3 0/0 français... 95 32

MARCHÉ AUX BESTIAUX À LYON-VAISE - 28 Janvier 1892 Moutons - Aménés, 4,297; vendus, 4,091

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement - François Hyvier

VIENT DE PARAÎTRE LE WAGON (Service d'Hiver) INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

La grande Pharmacie du Serpent, 33, rue Lantenne, n'a pas de succursale.

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 28 Janvier 1892 Bœufs - Aménés, 1,936; vendus, 1,681

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 28 Janvier 1892 Bœufs - Aménés, 1,936; vendus, 1,681

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 28 Janvier 1892 Bœufs - Aménés, 1,936; vendus, 1,681

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône)

VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône)